

Numéro de la délibération	Intitulé	Statut
78-26	Délégation de pouvoir du Conseil au Président	Adoptée
79-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SIRTOM de Courville sur Eure, La Loupe et Senonches	Adoptée
80-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SICTOM de Nogent le Rotrou	Adoptée
81-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SISS de Brou	Adoptée
82-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SITS de Nogent le Rotrou	Adoptée
83-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SITS des Portes du Perche	Adoptée
84-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du Pôle d'équilibre territoriale et rural du Perche (PETR)	Adoptée
85-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du Parc Naturel Régional du Perche	Adoptée
86-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SMAR Loir et Eure 28	Adoptée
87-26	Désignation du délégué de la CDC Terres de Perche auprès du SAGE de l'Huisne	Adoptée
88-26	Désignation du délégué de la CDC Terres de Perche auprès du SAGE du Loir	Adoptée
89-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SAGE de l'Eure Amont	Adoptée
90-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du Syndicat d'eau Frazé-Mottereau	Adoptée
91-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du Syndicat SMO Eure et Loir Numérique	Adoptée
92-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès de Territoire d'énergie Eure et Loir	Adoptée
93-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès d'Eure et Loir Ingénierie (ELI)	Adoptée
94-26	Désignation du délégué de la CDC Terres de Perche auprès d'Eure et Loir Tourisme	Adoptée
95-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès de la Mission Locale Ouest Sud Eure-et-Loir (MILOS)	Adoptée
96-26	Désignation du délégué de la CDC Terres de Perche auprès du Conseil de surveillance de l'Hôpital de La Loupe	Adoptée
97-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du Conseil d'administration d'ELAN	Adoptée
98-26	Désignation du délégué de la CDC Terres de Perche auprès de la SPL C'Chartres tourisme	Adoptée
99-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du GIP RECIA	Adoptée
100-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès d'Approlys	Adoptée
101-26	Désignation du délégué de la CDC Terres de Perche auprès du CNAS	Adoptée
102-26	Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès de l'Association Aires des Manoirs du Perche	Adoptée
103-26	Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)	Adoptée
104-26	Commission d'Appel d'Offres	Adoptée
105-26	Commission de Délégation de Service Public	Adoptée
106-26	Commission MAPA	Adoptée

107-26	Désignation des Référents "Eau potable et assainissement"	Adoptée
108-26	Désignation des Référents "Comité d'investissement"	Adoptée
109-26	Approbation des règlements de service Eau et Assainissement	Adoptée
110-26	Tarification des prestations de services Eau	Adoptée
111-26	Correctif à la tarification de l'eau et de l'assainissement	Adoptée
112-26	Déclaration d'Utilité Publique relative au captage d'eau potable de Marolles les Buis	Adoptée
113-26	Interconnexion tranche 5 : Lancement de la consultation des entreprises	Adoptée
114-26	Convention FSIAREP avec le Département	Adoptée
115-26	Dossiers Perche Ambition	Adoptée
116-26	Taux des taxes d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères 2026	Adoptée
117-26	Prorogation de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) de La Loupe	Adoptée
118-26	Cautionnement Habitat Eurélien pour les logements de Champrond en Gâtine	Adoptée
119-26	Logement : Avenant N° 1 au contrat de prestation de services avec SOLIHA	Adoptée

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°78-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Délégation de pouvoir du Conseil au Président

Il est proposé que les délégations faites au Président par le Conseil pour la durée de son mandat soient les suivantes (en référence à l'article article L 5211-10 du CGCT) :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; s'il s'agit d'un marché alloti, ce montant s'applique à l'ensemble des lots ;
2. Procéder, dans la limite de 500 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
3. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € par an ;
4. Signer les baux, conventions de mise à disposition, autorisation d'occupation temporaire en respect des tarifs fixés par le Conseil, pour l'ensemble des biens de la CdC ;
5. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
8. Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
9. La création et la modification de toute régie de recettes de la Communauté de communes Terres de Perche ;
10. Demander à tout organisme financeur, dans la limite de 200 000 €, l'attribution de subventions.
11. Admettre en non-valeur les titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur au seuil fixé par le décret n°2023-523.

M. le Président rendra compte de manière détaillée des décisions prises dans le cadre de ses délégations à chaque séance de Conseil communautaire. Cette information donnera lieu à la transmission préalable aux conseillers communautaires d'un tableau récapitulatif précisant, pour chaque décision, son objet, son montant, ses bénéficiaires ou cocontractants et sa date. Les décisions relevant de l'alinéa 1 feront l'objet de ce compte-rendu lorsque leur montant sera supérieur à 4 000 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces délégations au Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-78-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°79-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SIRTOM de Courville sur Eure, La Loupe et Senonches

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Commune	Titulaires	Suppléants
Belhomert Guéhouville	MARAIS Dominique	FERNANDEZ José
Champrond en Gâtine	GUILLEMET Philippe	ZACHELIN Placide
Les Corvées les Ys	DERRIEN Mathieu	ZERREN Mickaël
Fontaine Simon	GALLET Aline	COUGNAUD Sandrine
La Loupe	VIALLE Julie	RIBARDIERE Marie-Angèle
Manou	GARRIGA Bruno	AUBRUN Béatrice
Meaucé	MAIGNE Thierry	SEVIN Denis
Montireau	BESANCENEZ Sandra	GILLET Johnny
Montlondon	AVELINE Emmanuel	LEMOULT Jonathan
St Eliph	MARTIN Fabien	BOUQUET Odile
St Maurice St Germain	LE NAOUR Frédéric	GOUPIL Guillaume
St Victor de Buthon	CHARREAU Julien	VILFAYEAU Aurore
Vaupillon	RICHARD Nadine	LE SANT Jérémy

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-79-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°80-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SICTOM de Nogent le Rotrou

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Commune	Titulaires	Suppléants
Chassant	NOEL Marie-Christine	BACCHI Daniel
Combres	GIRARD Alain	BOUTELOUP Jean-François
La Croix du Perche	HEBERT Léa	LACHAUSSEE Bastien
Frazé	DESTOUCHE Joel	BLANCHARD Arnaud
Happonvilliers	BAILLEAU Claudine	ALLAIR Catherine
Marolles les Buis	GALLET Aline	MARTIN David
Nonvilliers Grandhoux	LAPLANCHE Agnès	HERMAND Philippe
Saintigny	BROUARD Christophe	SAMSON Frédéric
Thiron Gardais	HENOCQ CASTANIER AMADYS	GARNIER Françoise

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-80-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°81-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPLI Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SISS de Brou

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
GOUACHE Marina	SINGLAS Jean-Philippe
TRECUL Gérard	LACHAUSSEE Bastien

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-81-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°82-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Haponvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPII Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SITS de Nogent le Rotrou

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Commune	Titulaires	Suppléants
MAROLLES LES BUIS	GALLIEN Michelle	BERRY Susan
SAINTIGNY	MASSON Anne	PEIRERA Laura
THIRON GARDAIS	PLOT Cyrille	BOULAY Céline

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-82-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°83-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SITS des Portes du Perche

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Commune	Titulaires	Suppléants
Combres	ROUSSELLE René	MARTIN Karine
	PERCHE Emmanuel	THIRION LEGROS Evelyne
	FELIX Claire	BARRET Christine
Happonvilliers	HUILLERY Denise	PRIOLET Patrick
	HAESLER Tatiana	BAILLEAU Claudine
	ALLAIR Catherine	JUSZCZAK Frédéric
Nonvilliers Grandhoux	HERVET Monique	GOUHIER Anaïs
	BIGOT Rémi	HOUVET Laurent
	DEBAN Gratien	BEAUGER Caroline

Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-83-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°84-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Haponvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPEL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du Pôle d'équilibre territoriale et rural du Perche (PETR)

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
GERARD Eric	MORIZE Caroline
ROUSSELLE René	PERCHE Emmanuel
LECOMTE Martial	CERCEAU Jean-Michel
BAUDRY Marie	STEPANOFF Anna
ROUSSEAU Waldeck	MASSON Anne
BOULEY Julien	GLATIGNY Jean-Jacques
BARRAL Christophe	GUERIN Colette
HENOCQ-CASTANIER Amadys	GARNIER Françoise
LEGROS Eric	HERVET Monique
CUVIER Fabrice	REY Didier
MONNIER David	GOUPIL Guillaume

Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-84-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°85-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du Parc Naturel Régional du Perche

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Les deux premiers délégués titulaires sont élus à la majorité.

Pour la place de 3^{ème} délégué titulaires, Mesdames Caroline MORIZE et Anna STEPANOFF présentent leur candidature. Un vote est organisé, les résultats sont :

- Mme Caroline MORIZE : 37 voix
- Mme Anna STEPANOFF : 2 voix
- Abstentions : 2

Les délégués suppléants sont élus à l'unanimité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
GERARD Eric	COUTANT Laetitia
LECOMTE Martial	STEPANOFF Anna
MORIZE Caroline	HENRY Jacques

Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-85-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°86-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SMAR Loir et Eure 28

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
LECOMTE Martial	CERCEAU Jean-Michel
GLATIGNY Jean-Jacques	GUERIN Colette
VALLEE Dominique	COUDEL Stéphanie
BOUVELOUP Jean-François	GENTY Benoit
GARNIER Jérôme	ROMAIN Jean-Benoit

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-86-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°87-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation du délégué de la CDC Terres de Perche auprès du SAGE de l'Huisne

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer M. Martial LECOMTE, délégué auprès du SAGE de l'Huisne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-87-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°88-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation du délégué de la CDC Terres de Perche auprès du SAGE du Loir

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer M. Martial LECOMTE, délégué auprès du SAGE du Loir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-88-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°89-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du SAGE de l'Eure Amont

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer M. Dominique VALLEE et Mme Stéphanie COUTEL, délégués auprès du SAGE de l'Eure Amont.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-89-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°90-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du Syndicat d'eau Frazé-Mottereau

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
TRECUL Gérard	Fabrice CUVIER
DESTOUCHES Joël	X

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-90-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°91-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du Syndicat SMO Eure et Loir Numérique

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
VALLEE Dominique	BAUDRY Marie
BOULEY Julien	LEGROS Eric

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-91-26-DE

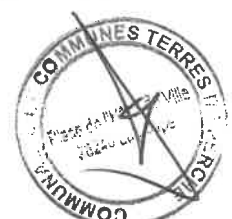
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°92-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès de Territoire d'énergie Eure et Loir

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

	Titulaires	Suppléants
Conseil Syndical	LECOMTE Martial	LEGROS Eric
Commission consultative paritaire	LECOMTE Martial	X

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-92-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°93-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès d'Eure et Loir Ingénierie (ELI)

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaire	Suppléant
LECOMTE Martial	CERCEAU Jean-Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-93-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°94-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation de la déléguée de la CDC Terres de Perche auprès d'Eure et Loir Tourisme

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer Mme Marie BAUDRY, déléguée auprès d'Eure et Loir Tourisme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-94-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°95-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonnvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès de la Mission Locale Ouest Sud Eure-et-Loir (MILOS)

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
COUTEL Stéphanie	ROUSSELLE René
BARRAL Christophe	HENRY Jacques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-95-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°96-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation du délégué de la CDC Terres de Perche auprès du Conseil de surveillance de l'Hôpital de La Loupe

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer M. Jean-Jacques GLATIGNY, délégué auprès du Conseil de surveillance de l'Hôpital de La Loupe.

028-200070167-20260428-96-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°97-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du Conseil d'administration d'ELAN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

BARRAL Christophe
COUTEL Stéphanie
JEULIN Charène
FOUCAULT François
BOULEY Julien

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-97-26-DE

Accusé certifié exécutoire

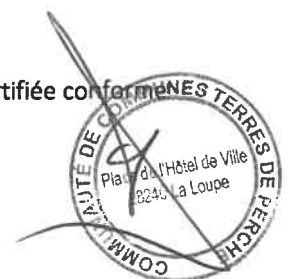
Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°98-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happovilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation du délégué de la CDC Terres de Perche auprès de la SPL C'Chartres tourisme

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer M. Amadys HENOCQ-CASTANIER, délégué auprès de la SPL C'Chartres Tourisme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-98-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifiée conforme

Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°99-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès du GIP RECIA

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaire	Suppléant
BAUDRY Marie	LEGROS Eric

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-99-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°100-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques

M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès d'Approlys

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
ROUSSELLE René	COUDEL Stéphanie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-100-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°101-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation du délégué de la CDC Terres de Perche auprès du CNAS

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer M. René ROUSSELLE, délégué auprès du CNAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-101-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°102-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des délégués de la CDC Terres de Perche auprès de l'Association Aires des Manoirs du Perche

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
CUVIER Fabrice	HENOCQ CASTANIER Amadys

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-102-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°103-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, procède ainsi à la composition de la CLECT :

Communes	Membres
Belhomert Guéhouville	COUTANT Laetitia
Champrond en Gâtine	LEGROS Eric
Chassant	REY Didier
Combres	ROUSSELLE René
Frazé	CUVIER Fabrice
Fontaine Simon	VALLEE Dominique
Happonvilliers	HUILLERY Denise
La Croix du Perche	FLOCHE Marie-Line
La Loupe	GERARD Eric
Les Corvées les Yys	MONNIER David
Manou	COUTEL Stéphanie
Marolles les Buis	LECOMTE Martial
Meaucé	BOULLAI Didier
Montireau	HENRY Jacques
Montlandon	LEDEZ Frédéric
Nonvilliers Grandhoux	HERVET Monique
Saintigny	ROUSSEAU Waldeck
St Eliph	BARRAL Christophe
St Maurice St Germain	GENTY Benoit
St Victor de Buthon	CERCEAU Jean-Michel
Thiron Gardais	HENOCQ-CASTANIER Amadys
Vaupillon	GUERIN Colette

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-103-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°104-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Composition de la commission d'appel d'offres

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré procède à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission d'appel d'offres.

Titulaires	Suppléants
GERARD Eric	
BARRAL Christophe	GLATIGNY Jean-Jacques
LECOMTE Martial	LEGROS Eric
CERCEAU Jean-Michel	CUVIER Fabrice
ROUSSELLE René	ROUSSEAU Waldeck
HENOCQ CASTANIER Amadys	STEPANOFF Anna

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-104-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°105-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Commission de Délégation de Service Public

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré procède à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission pour les délégations de service public.

Titulaires	Suppléants
GERARD Eric	
BARRAL Christophe	GLATIGNY Jean-Jacques
LECOMTE Martial	LEGROS Eric
CERCEAU Jean-Michel	CUVIER Fabrice
ROUSSELLE René	ROUSSEAU Waldeck
GOUPIL Guillaume	VALLEE Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-105-26-DE

Accusé certifié exécutoire

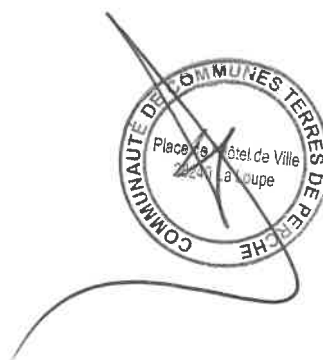
Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°106-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Commission des Marchés à procédure adaptée MAPA

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré procède à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée.

Titulaires	Suppléants
GERARD Eric	
BARRAL Christophe	GLATIGNY Jean-Jacques
LECOMTE Martial	LEGROS Eric
CERCEAU Jean-Michel	CUVIER Fabrice
ROUSSELLE René	ROUSSEAU Waldeck
HENOCQ CASTANIER Amadys	STEPANOFF Anna

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-106-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°107-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des Référents « Eau/Assainissement »

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le référent « Eau et Assainissement » sera le contact privilégié de la commune pour la CDC (et SUEZ ou Aqualter sur les périmètres en délégation).

Le référent Eau aura la charge de faire remonter les différents problèmes sur sa commune et pourra interroger le service de la CDC pour toutes questions relatives à l'exploitation des ouvrages et équipements.

La CDC (et Suez ou Aqualter) informera ce même référent lors d'interventions spécifiques sur la commune (réparation, travaux), lors de besoins de coordination ou pour toute question relative au fonctionnement des ouvrages et équipements.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré procède à l'élection des référents « Eau et Assainissement ».

	Elu	2ème élu (Facultatif)
Belhomert-Guéhouville	FOSSOURIER Patrice	ROUSSEAU Philippe
Champrond-en-Gâtine	BORNET Christian	LEGROS Eric
Chassant	CROISAN LEBAILLY Sylvie	PRELLE Victorien
Combres	PERCHE Emmanuel	BOURNEUF Christophe
Fontaine-Simon	VALLEE Dominique	MERCIER Frédéric
Frazé	TRECUL Gérard	X
Happonvilliers	BINEY Laurent	PRIOLET Patrick
La Croix-du-Perche	GARNIER Jérôme	JEAN Stéphanie
La Loupe	VIALLE Julie	GLATIGNY Jean-Jacques
Les Corvées-les-Yys	MONNIER David	CAMILLE Marvin
Manou	GARRIGA Bruno	FORT Aude
Marolles-les-Buis	DEBRAY Pascal	X
Meaucé	BOULLAI Didier	MAIGNE Thierry
Montireau	HENRY Jacques	SOUHY Nicolas
Montlandon	LEDEZ Frédéric	X
Nonvilliers-Grandhoux	BIGOT Rémi	HERVET Monique
Saintigny	BROUARD Christophe	ROUSSEAU Waldeck
Saint-Eliph	RIGOT Pascal	RADET Franck
Saint-Maurice-Saint-Germain	GOUPIL Guillaume	GENTY Benoit
Saint-Victor-de-Buthon	CERCEAU Jean-Michel	X
Thiron-Gardais	HENOCQ CASTANIER Amadys	GARNIER Françoise
Vaupillon	GUERIN Colette	X

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-107-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°108-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Désignation des Référents « Comité d'investissement »

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil communautaire décide de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants dans ces structures à main levée.

Le comité d'investissement est nécessaire afin de procéder aux différents arbitrages sur les investissements liés à l'Eau et l'Assainissement. Ce référent devra pouvoir apporter une vision technique et financière sur les travaux qui seront proposés et avoir connaissance des autres travaux prévus sur sa commune (travaux de réfection de voirie...).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré procède à l'élection des référents « Comité d'investissement ».

	Maire ou autre élu	2ème élu (Facultatif)
Belhomert-Guéhouville	COUTANT Laetitia	FOUSSOURIER Patrice
Champrond-en-Gâtine	LEGROS Eric	BORNET Christian
Chassant	REY Didier	CROISAN LEBAILLY Sylvie
Combres	ROUSSELLE René	PERCHE Emmanuel
Fontaine-Simon	VALLEE Dominique	DUTERTRE Sylvie
Frazé	CUVIER Fabrice	TRECUL Gérard
Happonvilliers	BINEY Laurent	PRIOLET Patrick
La Croix-du-Perche	FILOCHE Marie-Line	GARNIER Jérôme
La Loupe	GERARD Eric	GLATIGNY Jean-Jacques
Les Corvées-les-Yys	MONNIER David	BONITEAU Amandine
Manou	COUDEL Stéphanie	GARRIGA Bruno
Marolles-les-Buis	LECOMTE Martial	HABERT Odile
Meaucé	BOULLAI Didier	MAIGNE Thierry
Montireau	HENRY Jacques	CHEVALIER Marylène
Montlondon	LEDEZ Frédéric	X
Nonvilliers-Grandhoux	HERVET Monique	BIGOT Rémi
Saintigny	ROUSSEAU Waldeck	BROUARD Christophe
Saint-Eliph	BARRAL Christophe	RIGOT PASCAL
Saint-Maurice-Saint-Germain	GENTY Benoit	GOUPIE Guillaume
Saint-Victor-de-Buthon	CERCEAU Jean-Michel	BORDIER Christophe
Thiron-Gardaïs	HENOCCO-CASTANIER Amadys	GARNIER Françoise
Vaupillon	GUERIN Colette	X

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-108-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

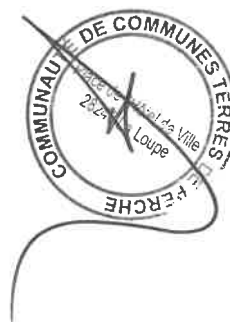
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°109-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Approbation des règlements de service Eau et Assainissement

Le service de la Régie Intercommunale se compose des communes suivantes :

Services	Périmètre de la Régie
Eau	Champrond-en-Gâtine, Combres, Happonvilliers, Les-Corvées-les-Yys, Marolles-les-Buis, Nonvilliers-Grandhous, Saintigny,
Assainissement	Champrond-en-Gâtine, Combres, Saintigny et Frazé.

Dans ce périmètre, afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de disposer de règlements de services Eau et Assainissement.

Ces règlements permettent de clarifier les relations entre les usagers des services et l'exploitant (dans ce cas-ci, la Communauté de communes). Ils précisent notamment les obligations réciproques, les modalités techniques liées aux branchements et aux comptages, ainsi que les conditions de facturation. L'objectif est de garantir la transparence et le niveau de qualité du service rendu.

Les principaux points introduits par ces règlements de service sont :

- La définition d'un branchement et les limites de responsabilité entre l'utilisateur et l'exploitant,
- L'exclusivité pour la réalisation des branchements eau potable et Eaux usées,
- Les règles applicables pour les déplacements de compteurs et le renouvellement des branchements plomb,
- La mise en place d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC),
- Les conditions de réalisation des extensions de réseaux.
- La périodicité et les modalités de facturation : semestrielle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver les règlements conformément à la présentation faite ci-dessus et aux projets annexés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-109-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°110-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Tarification des prestations de services Eau et Assainissement

Il est associé aux règlements de service un certain nombre de prestations facturables sur demande des usagers, ou afin de pouvoir les sanctionner en cas de non-respect de ces mêmes règlements de service.

Ainsi, il est nécessaire de réviser les tarifs de prestations de service complémentaires qui avaient été approuvés par le Conseil le 03/03/26, afin de les mettre en cohérence avec ces règlements de service.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs révisés conformément à la présentation faite ci-dessus et au projet annexé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-110-26-DE

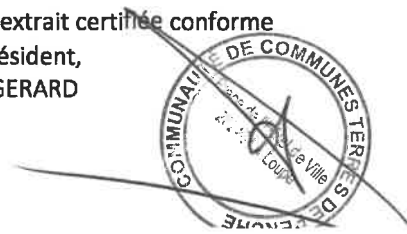
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°111-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Correctif à la tarification de l'eau et de l'assainissement

Les tarifs de l'eau ont été votés par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 3 mars 2026 (Délibération 27-26).

Suite à l'intégration de ces tarifs dans les logiciels de facturation, une erreur s'est glissée entre les simulations de convergence et les tableaux de tarif soumis pour la délibération.

Il est donc proposé au Conseil de modifier le montant de l'abonnement Assainissement (part fixe) de la commune de Champrond-en-Gâtine de la manière suivante :

Commune de Champrond-en-Gâtine	Prix de l'eau voté le 3 mars 2026	Prix de l'eau simulation convergence	Prix de l'eau soumis de nouveau
Abonnement assainissement €/an	82	52	52

De plus, il est proposé d'ajouter aux tarifs de l'eau 2026, pour le périmètre en régie, une différenciation du montant de l'abonnement Eau potable, de la manière suivante :

	Abonnement annuel régie
Compteur < 40 mm	Grille tarifaire votée le 3 mars 2026 dans laquelle le prix est déterminé commune par commune de la régie
Compteur > 40 mm	105 €/an

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver ces nouveaux tarifs pour l'année 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-111-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°112-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Déclaration d'Utilité Publique relative au captage d'eau potable de Marolles les Buis

Le captage de Plainville a fait l'objet d'un avis d'un hydrogéologue en 2018 afin de définir les périmètres de protection. La procédure d'Autorisation Environnementale Unique (AEU) ainsi que la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au titre du code de la Santé Publique ont été initiées par la commune de Marolles-Les-Buis en 2023.

Le dossier a été déposé le 5 novembre 2025. A ce titre, la DDT a transmis, en janvier 2026, des demandes de compléments à apporter afin de confirmer définitivement sa recevabilité.

La demande d'autorisation porte sur une capacité de 300 m³/j.

Les demandes de compléments portent sur :

- La nécessité de changer le pétitionnaire du dossier : transfert de la compétence à la Communauté de communes.
- L'engagement de la Communauté de communes à prendre en charge la procédure et notamment la DUP et les mesures/travaux qui en découleraient.

- La justification de la maîtrise foncière par le pétitionnaire ce qui implique l'acquisition par la Communauté de communes des parcelles liées au captage. Les échanges avec la Commune permettent d'envisager cette acquisition au prix de 1 €. Les parcelles concernées sont les suivantes :
 - o Parcelle 20 / section ZM : 470 m2
 - o Parcelle 21 / section ZM : 41 m2
- La réalisation d'une analyse de qualité complète pour le captage de Plainville
- La mise en place d'un programme de surveillance conformément à l'arrêté du 30 décembre 2022, impliquant un suivi qualitatif relativement important.

Le captage de Plainville entre dans le schéma pluriannuel de l'interconnexion Sud qui permet de sécuriser 8 communes dont 7 au sein du périmètre de la Communauté de communes.

Ce captage est productif et subit des variations de qualité principalement sur les paramètres turbidité et nitrates.

La CdC a équipé ce captage d'un suivi permanent sur les nitrates avec un analyseur en ligne en continue ce qui permet d'utiliser au mieux cette ressource au sein de l'interconnexion.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ***D'approuver la reprise de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique par la Communauté de communes conformément à la présentation faite ci-dessus***
- ***D'approuver l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix de 1 € sous réserve de l'accord par délibération du Conseil municipal de Marolles-les-Buis***
- ***D'autoriser le Président à signer toutes les pièces et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-112-26-DE

Accusé certifié exécutoire

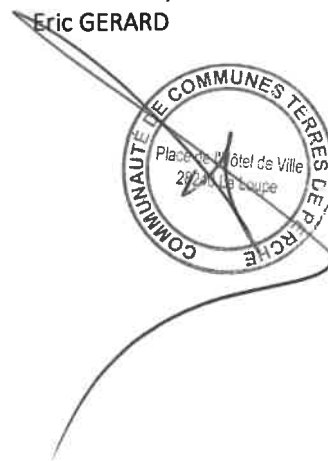
Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°113-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Interconnexion des réseaux d'eau potable, tranche 5 : Lancement de la consultation des entreprises

La tranche 5 d'interconnexion concerne l'interconnexion entre la commune de Thiron-Gardais et l'interconnexion Sud.

Le forage de Gardais (commune de Thiron Gardais) doit être abandonné, suite à une pollution. La qualité de l'eau distribuée est actuellement conforme du fait d'un traitement par stripping de l'eau.

Les travaux consistent à raccorder la nouvelle bache de Saintigny (tranches précédentes) au Château d'eau de la Cour aux pauvres situé sur la commune de Thiron Gardais (qui alimente également la commune de la Croix-du-Perche).

Après réalisation de la tranche 6 d'interconnexion (raccordement de la ressource de Nonvilliers-Grandhoux), le forage de Gardais pourra alors être abandonné, comme demandé par l'ARS.

Le maître d'œuvre de cette opération est la Société IRH, suite à la procédure précédente déclarée sans suite.

Cette tranche de travaux est décomposée de la manière suivante :

	Descriptif travaux	Estimation financière
LOT 1 canalisations	Canalisation 125 mm fonte sur 4,1 km entre les communes de Saintigny et de Thiron-Gardais.	1 125 000 € HT
LOT 2 surpression	Mise en place d'une surpression de 25 m3/h dans le local de la bache de Saintigny	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus et d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-113-26-DE

Accusé certifié exécutoire

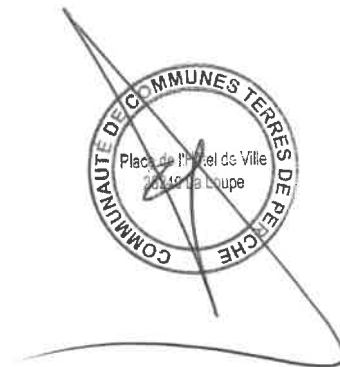
Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°114-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques

M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Conventions FSIAREP avec le Département

Le Conseil départemental a mis en place un Fonds de solidarité à l'interconnexion et à l'amélioration des réseaux d'eau potable (FSIAREP).

Des conventions entre les communes et le Département ont été mises en place depuis 2020 pour une durée de 15 ans.

Les conventions ont pour objet de formaliser l'adhésion de la collectivité au FSIAREP. Cette adhésion permet à la collectivité de bénéficier des aides du Département au titre de l'eau potable.

Du fait du transfert de compétence à compter du 1er janvier 2026, les conventions doivent être renouvelées au nom de la Collectivité : Communauté de communes Terres de Perche pour le compte des communes.

Trois conventions sont à renouveler :

- Convention du périmètre de la régie,
- Convention du périmètre SUEZ qui est tripartite,
- Convention du périmètre AQUALTER (commune de La Loupe) qui est tripartite.

Le coût de l'adhésion pour l'année 2026 est une redevance de 0,082 €/m³ qui sera à collecter au travers des factures d'eau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la passation des trois conventions FSIAREP conformément à la présentation ci-dessus et aux projets annexés, et d'autoriser le Président à procéder à leur signature et à toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-114-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°115-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Dossiers Perche Ambition

Deux nouveaux dossiers sont présentés au Conseil communautaire.

Projet n°26PE13 : Peter FLAUNET – Magasin « Pi Concept » – Thiron-Gardais

Achat de matériel qui sera loué à la clientèle : effets spéciaux, effets CO2 (fumée), jeux de lumière.

Investissement global : 11 126 € HT

Investissement éligible : 10 000 € HT

Subvention proposée : 3 000 €.

Avis du comité de pilotage : Favorable

Projet n°26PE10 : Julien BEROUARD – Paysagisme – Vaupillon - Communauté de Communes Terres de Perche

Acquisition d'un tracteur-tondeuse pour sa société de paysagisme créée en 2023 : entretien d'espaces verts, débroussaillage, taille, abattage, élagage, désherbage, tonte.

Investissement global : 20 416 € HT

Investissement éligible : 10 000 € HT

Subvention proposée : 3 000 €.

Avis du comité de pilotage : Favorable

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de valider l'attribution de ces subventions au titre de Perche Ambition.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-115-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°116-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Taux des taxes d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères 2026

Les 22 communes sont réparties dans deux syndicats distincts pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Les 13 communes de l'ex CdC des Portes du Perche sont desservies par le SIRTOM de Courville sur Eure.

Le service est le suivant :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères
- Une collecte tous les 15 jours en porte à porte des emballages ménagers et papier
- Collecte du verre en apport volontaire.

Le SIRTOM de Courville a communiqué un maintien du taux de TEOM à 13,8% en 2026 soit un produit de 1 305 745 € (1 277 969 € en 2025).

Les 8 communes de l'ex CdC du Perche thironnais et la commune de Frazé sont desservies par le SICTOM de Nogent le Rotrou.

Le service est le suivant :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte : alternance ordures ménagères et tri sélectif.

Le SICTOM de Nogent le Rotrou a communiqué un maintien du taux de TEOM à 10,20% en 2026 soit un produit de 454 712 € (442 585 € en 2025).

	2025			2026		
	base	taux	produit	base	taux	produit
TEOM secteur SIRTOM Courville	9 260 648	13,80%	1 277 969	9 461 918	13,80%	1 305 745
TEOM secteur SICTOM Nogent	4 339 066	10,20%	442 585	4 457 965	10,20%	454 712

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer le vote des taux de TEOM 2026 de la manière suivante :

- **13 communes ex CdC des Portes du Perche : 13,80 %**
- **8 communes ex CdC du Perche thironnais et Frazé : 10,20 %.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-116-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 41
- Vote : 41 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°117-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise, Mme GUERIN Colette, M. BOIS Serge

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Prorogation de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) de La Loupe

Une convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire pour la Ville de La Loupe avait été signée le 6 juillet 2023, pour une durée initiale de 5 années, prenant effet le 6 juillet 2023.

Cette convention portait sur deux objets complémentaires :

- L'opération de revitalisation des territoires, dispositif défini par l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitat,
- Le programme Petites Villes de Demain porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'échéance, initialement fixée au 31 mars 2026, a été prorogée au 31 décembre 2026.

Les actions inscrites dans la Convention avaient vocation à être menées par différents maîtres d'ouvrage selon leur champ de compétence, incluant la CdC Terres de Perche, notamment sur la question des équipements sportifs (gymnase), ou de la mobilité (transport à la demande). La CdC était donc signataire de cette convention.

A la demande des services de l'Etat, un avenant est présenté afin de **proroger la durée de validité** de ladite convention, permettre ainsi la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme et notamment l'ingénierie portée par le PETR.

- Le volet de la convention portant sur le programme Petites Villes de Demain sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région.
- Le volet ORT, quant à lui, reste effectif jusqu'au 6 juillet 2028 conformément aux dispositions de l'article 10 de la convention cadre Petites Villes de Demain, valant opération de revitalisation de territoire de la commune de La Loupe signée le 6 juillet 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la passation de cet avenant de prorogation et d'autoriser Monsieur le Président à procéder à sa signature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-117-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 39
- Vote : 38 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°118-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques

M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

M. GERARD Eric, président d'Habitat Eurélien ne prend pas part au vote.

OBJET : Cautionnement Habitat Eurélien pour les logements de Champrond en Gâtine

La CdC est sollicitée par Habitat Eurélien pour garantir les emprunts finançant l'opération de création de 3 logements individuels 2A, 2B et 2C route d'Illiers à Champrond en Gâtine.

Le coût de l'opération est le suivant :

- Un logement en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : 133 000 €
- Deux logements en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) : 266 000 €
 - o Total : 399 000 €

Le financement de l'opération comprend la réalisation de prêts d'un montant total de 399 000 € :

- PLAI – 133 000 € - 40 ans - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet -0.20 point de base soit un emprunt de 2,20%
- PLAI Foncier – 23 000 € - 50 ans - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la

- date d'effet -0.20 point de base soit un emprunt de 2,20%
- PLUS – 209 000 € - 40 ans – Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet +0.60 point de base soit un emprunt de 3,00%
 - PLUS Foncier – 34 000 € - 50 ans – Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet +0.60 point de base soit un emprunt de 3,00%

Il est proposé au Conseil d'accorder sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 399 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 185889 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 199 500,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat sera joint en annexe de la délibération et fera partie intégrante de la délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accorder la garantie de la CdC Terres de Perche dans les conditions ci-dessus et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-118-26-DE

Accusé certifié exécutoire

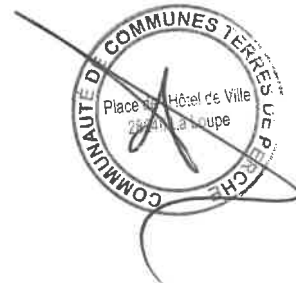
Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme
Le Président,
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :

- en exercice : 41
- présents ou représentés : 39
- Vote : 39 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°119-26

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christophe BARRAL

Etaient présents :

Mme COUTANT Laëtitia, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. REY Didier, M. ROUSSELLE René, M. PERCHE Emmanuel, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. VALLEE Dominique, Mme DUTERTRE Sylvie, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme BAUDRY Marie, M. GLATIGNY Jean-Jacques, Mme WAGNER Dominique, M. BOULEY Julien, Mme STEPANOFF Anna, Mme COUTEL Stéphanie, Mme BLANCHET Amélie, M. LECOMTE Martial, M. BOULLAI Didier, Mme MORIZE Caroline, M. HENRY Jacques, M. LEDEZ Frédéric, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme MASSON Anne, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. GOUPIL Guillaume, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. HENOCQ-CASTANIER Amadys, Mme GARNIER Françoise

Pouvoirs :

Mme CORDIER Catherine donne pouvoir à M. GLATIGNY Jean-Jacques
M. PIRES Miguel donne pouvoir à Mme COUTANT Laëtitia

OBJET : Logement : Avenant N° 1 au contrat de prestation de services avec SOLIHA

La CDC a signé au 1^{er} janvier 2025, un PACTE territorial France Revov' avec l'Etat, l'ANAH, la Région et le Département afin d'accompagner les ménages dans l'amélioration de leur logement.

Pour assurer cette mission, la CDC a signé une convention avec SOLIHA qui organise plusieurs actions, dont les permanences dans les deux Espace France Service du territoire (La Loupe et Thiron Gardais) pour un montant de **18 830 €** pour l'année 2025.

Cette convention fixait des objectifs chiffrés dans les différents accompagnements des ménages. Suite à la présentation du bilan 2025 des actions de SOLIHA, il a été constaté que les objectifs ont quasiment été atteints et ce malgré la décision de l'Etat de bloquer les aides pendant plus de 3 mois.

Avec les nouveaux fonds attribués dans le budget de l'Etat en 2026 à ce dispositif d'aide, Soliha sollicite la CDC pour augmenter les interventions auprès du public à hauteur de **23 870 €**.

Feuille de route 2026

> Proposition d'objectifs révisés à la hausse

	Objectif 2025	Réalisation 2025	%	Objectif 2026
Conseil de 1er niveau	100	94	94%	125
Conseil personnalisé	70	64	91%	80
Conseil renforcé	5	3	60%	5

> Coût de la mission 2026 – Sur la base de la proposition transmise le 16/12/25

► **23 870 €**

> Dont 50% pris en charge par l'ANAH

> Principaux ajustements :

- Renforcement de la mission générale d'accueil et de conseil, et d'animation du territoire
- 18 permanences – Plusieurs rendez-vous positionnés sur les permanences de février

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de valider un avenant à la convention signée avec SOLIHA pour augmenter les objectifs, de valider l'augmentation correspondante et d'autoriser le Président à signer tout acte dans ce sens. Le détail de l'avenant est joint à cette délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20260428-119-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Eric GERARD

